

Commune de Coulimer  
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUILLET 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARINTHE maire de Coulimer.*

*Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Claude MARINTHE, maire ; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Hélène BRUSIN, Nathalie SAUQUES, Julie VERBEKE, conseillers.*

*Était absente : Olivier BOURGOUIN, Laurent DAGUENET, Thierry FAYET qui a donné procuration à Benoît AGUINET, Florie-Anne GARDY*

*Julie VERBEKE a été nommée secrétaire de séance*

*Date de convocation : 22/07/2021*

*Date d'affichage : 29/07/2021*

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
2. Autorisation pour le bornage du chemin du Grand Hersée
3. Convention avec le TE61 : adhésion au service Conseil en Energie partagé
4. Participation aux frais de cantine pour les enfants scolarisés à Mortagne
5. Tarif cavurnes et inscription Jardin du Souvenir
6. Autorisation pour signature d'un compromis en vue d'un achat de bâtiment
7. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération 2021.07-01

**Bornage Chemin Le Grand Hersée**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire réaliser le bornage du chemin du Grand Hersée afin de savoir précisément qui doit intervenir pour l'entretien de ce chemin creux et notamment du talus qui le borde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire procéder au bornage du Chemin Le Grand Hersée

Délibération 2021.07-02

**Conseil en Energie partagé avec le TE61**

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Territoire d'énergie Orne (Te61) a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le Te61 propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Le service proposé par le Te61 s'inscrit dans une démarche de territoire sur le PETR du Pays du Perche pour une durée de 4 ans. La durée de la mission proposée pour la commune sera donc fonction du déploiement sur ce territoire.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du Te61, la collectivité de Coulimer souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Demande** au Te61 la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la commune, pour une durée de 4 ans,
- **Autorise** le Maire à signer avec le Te61 la convention définissant les modalités de mise en œuvre,
- **Autorise** le Te61 à accéder aux données de consommations et de facturation énergétique de la commune
- **Autorise** le Te61, dans le cadre d'une convention intercommunale, à communiquer les données énergétiques de la commune à l'intercommunalité.

Délibération 2021.07-03

**Participation aux frais de cantine de Mortagne**

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe actuellement aux frais de cantine des familles en versant la différence entre le prix du repas d'un enfant résident à Mortagne et le prix du repas d'un enfant résidant hors Mortagne. La commune de Mortagne a mis en place une grille tarifaire en fonction du quotient familial et demande aux communes de signer une convention fixant leur participation financière. Cette convention sera établie pour un an et sera renouvelable par tacite reconduction. Monsieur le Maire propose d'approuver cette convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** la convention proposée par la commune de Mortagne au Perche jointe en annexe
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la commune de Mortagne

Délibération 2021.07-04

**Tarifs cimetière**

Suite à l'aménagement du site funéraire et la mise en place de cavurnes, Monsieur le Maire propose de mettre à jour l'ensemble des tarifs du cimetière et du columbarium

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

<b>Cimetière</b>	
Concession 30 ans	114 €
<b>Columbarium</b>	
Concession case 20 ans	480 €
Concession case 30 ans	720 €
Fourniture de la plaque d'identification	45 €
Concession cavurne 20 ans	400 €
Concession Cavurne 30 ans	600 €
Ouverture et fermeture d'une case de columbarium	20 €
Dispersion des cendres	20 €

- **Précise** que l'inscription du nom/prénom/année naissance/année décès sur le pupitre du jardin du souvenir sera à la charge de la famille

Délibération 2021.07-05

**Signature d'un compromis pour l'acquisition du 11 rue de la Forge**

Monsieur le Maire présente le projet de Me Tréfoüel qui envisage de reprendre le café/épicerie/restaurant situé au 11 rue de la Forge. Elle sollicite l'engagement de la commune qui achèterait les murs, ferait les travaux et proposerait ensuite un crédit-bail. L'acheteur a prévu la signature du compromis de vente le 18 août. Le notaire propose de préciser dans ce compromis la possibilité pour la commune de se substituer à l'acheteur pour une partie de la vente (les murs et la licence IV)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à co-signer le compromis de vente avec possibilité de se substituer à l'acheteur pour l'achat des murs et de la Licence IV
- **Autorise** Monsieur le Maire à proposer un crédit-bail avec un 1<sup>er</sup> apport correspondant à l'achat des murs.

**Questions diverses**

- Désherbage par vapeur : service proposé par une entreprise de Mamers pour 650 € par jour, 4 passages par an seraient nécessaires. Benoît Aguinet propose de faire au moins un essai
- Elagage Chemin de La Bouée pas fait depuis 3 ans. A voir avec la CDC
- Visite de la commission fleurissement au niveau régional prévu en août
- Prévoir pour l'an prochain un effort de fleurissement sur la place Jacques Chirac
- Achat de composteur : les particuliers peuvent s'adresser directement au SMIRTOM

Fin de la séance à 23h45